

Numéro	DL240412-VS01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Acquisitions	
Objet	Acquisition par la commune de diverses parcelles cadastrées en section 67 situées au lieudit Wolfley	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINÉ Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEUUX Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240619-DM240412-VS01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024

Numéro	DL240412-VS01	1/2
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine - Acquisitions	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

1. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE DIVERSES PARCELLES CADASTRÉES EN SECTION 67 SITUÉES AU LIEUDIT WOLFLEY

Le 21 avril 2023 Madame Elodie STILL a proposé à la commune l'acquisition de parcelles dont elle est nue propriétaire, avec sa mère Madame Marguerite MALLO usufruitière, et dont elle n'a plus l'usage.

Il s'agit de terrains boisés situés en zone N (naturelle) localisés sur les plans annexés à la présente délibération. Afin de bénéficier de la maîtrise d'un ensemble foncier cohérent dans le secteur du Wolfley et dans l'intérêt de la préservation des continuités écologiques, il est envisagé d'acquérir lesdites parcelles en répondant favorablement à la proposition de Madame Elodie STILL.

Les parcelles en question, cadastrées à Illkirch-Graffenstaden et figurant au Livre Foncier, sont désignées ci-dessous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie (en ares)
67	83	Wolfley	1,64
67	88	Wolfley	8,28
67	90	Wolfley	9,17
67	110	Kirchwoerth	1,86
67	126/122	Wolfley	0,71
67	127/122	Wolfley	3,53
67	162/122	Wolfley	1,00
67	227/81	Wolfley	2,40
67	236/82	Wolfley	1,12
67	237/123	Wolfley	9,73
		TOTAL	39,44 ares

La valeur vénale des biens a été estimée par la Direction du Cadre de vie à 100 € l'are, soit un total de 3 944 € hors frais de notaire et émoluments pour les 39,44 ares d'acquisition. Au regard du montant de la transaction, inférieur à 180 000 €, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Par le courrier en date du 10 mars 2024 ci-annexé, Madame Elodie STILL et Madame Marguerite MALLO ont donné leur accord de principe sur la cession desdits biens au prix proposé par la commune.

Numéro	DL240412-VS01	2/2
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine - Acquisitions	

La rédaction de l'acte sera confiée à Maître Laurent WEHRLE (Benfeld), le notaire de Madame Elodie STILL et Madame Marguerite MALLO parfaitement au fait du dossier.

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1, L.1311-10 ;
- VU** l'arrêté du 5 décembre 2016, n° ECFE1634125A, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes et notamment son article 2 ;
- VU** la lettre du 10 mars 2024 de Mesdames STILL et MALLO portant accord signé de l'ensemble des éléments essentiels de la transaction ;

CONSIDERANT la localisation et le caractère naturel des parcelles considérées au sein du ban communal d'Illkirch-Graffenstaden ;

CONSIDERANT l'intérêt environnemental qui s'attache à ces terrains dont une part substantielle se trouve cernée par l'Ill, au milieu du cours d'eau en zone N (naturelle) inconstructible, doublée d'une protection "espaces contribuant aux continuités écologiques" ;

CONSIDERANT l'intérêt de la maîtrise foncière d'un ensemble cohérent permettant de maintenir le réseau écologique continu et fonctionnel des trames vertes et bleues ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de décider de l'acquisition des parcelles proposées par Madame Elodie STILL et Madame Marguerite MALLO, aux conditions ci-dessus définies pour une contenance 39,44 ares au prix de 3 944 € (trois mille neuf cent quarante-quatre euros) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Accuse de réception en préfecture
067-216702183-20240619-DM240412-VS01-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024